



Communauté de communes
Brionnais Sud Bourgogne



Elaboration du PLU intercommunal

Pièce n°5.3.2 : Annexes – SUP – Plan des SUP

- AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques (assiettes).
AC1 : monuments historiques (générateurs).
AC2 : Servitudes des sites et monuments naturels (assiettes).
AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables
Périmètre de Protection Immédiate
Périmètre de Protection Rapprochée
Périmètre de Protection Éloignée.
AS1 : (générateurs).

- I1 : Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures ou de produits chimiques (ici gaz)
GRTgaz.
I3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz.
I4 : Servitudes relatives à l'établissement des lignes électriques (cette servitudes s'applique au réseau de distribution bien que non reportée au plan).
PM1 : Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation.
T1 : Servitudes relatives aux voies ferrées (générateur).
Limites communales.

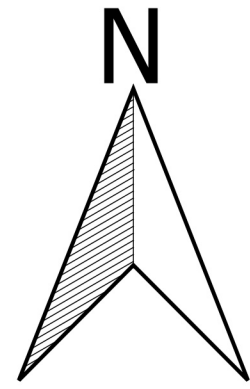
Porter à connaissance des services de l'État
(PAC complémentaire n°1)

Élaboration du PLUi de la communauté de communes
Brionnais Sud Bourgogne (ex-CCLCCB)

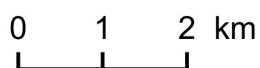
Annexe 9 : Plan des servitudes d'utilité publique

0 1 2 km

37 boulevard Henri Dunant - CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00



37 boulevard Henri Dunant - CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00



☐ Limites communales

0 0.5 1 km

 AC2 : Servitudes des sites et monuments naturels (assiettes).

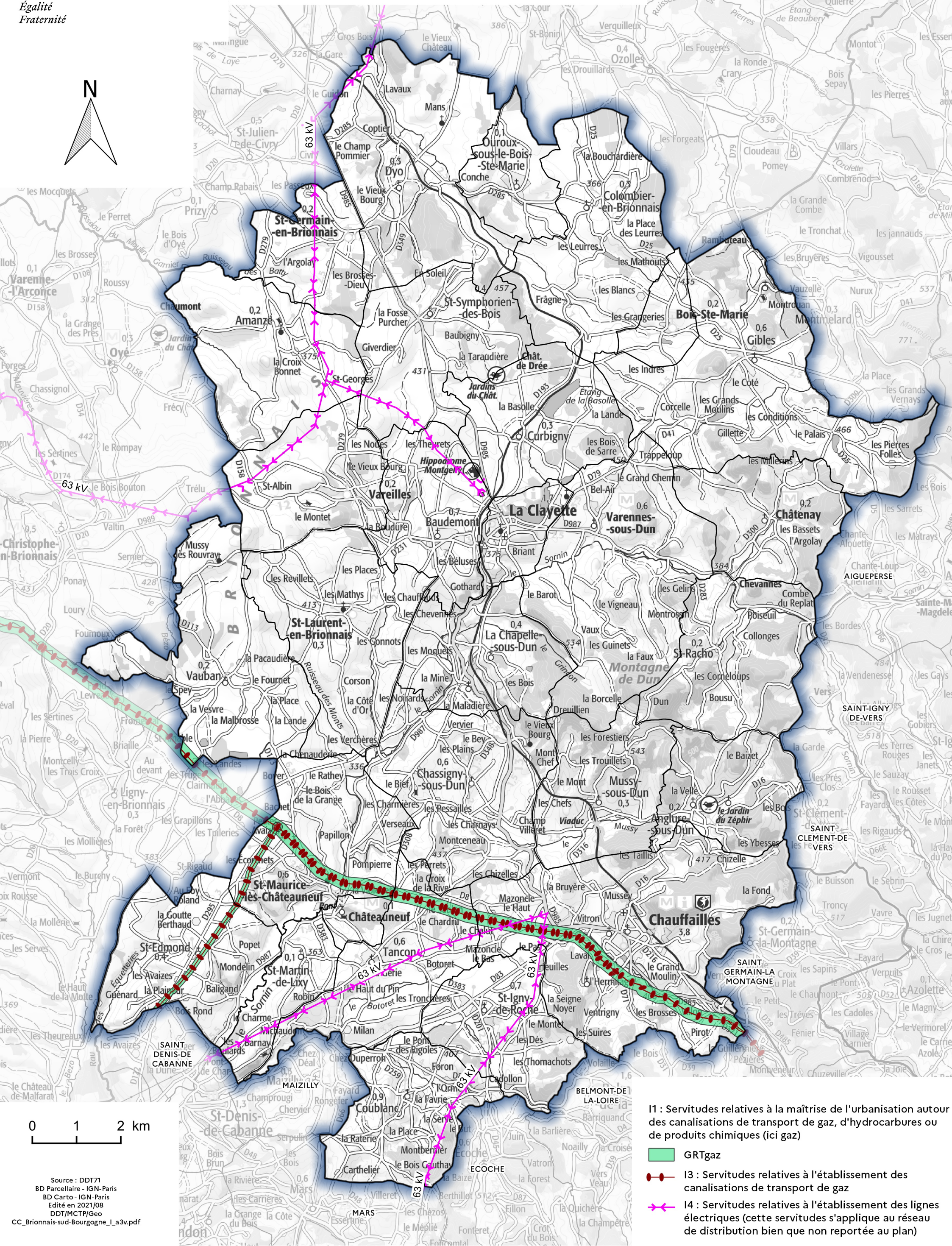
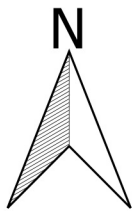


PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Communauté de communes
Brionnais Sud Bourgogne

Servitudes d'Utilité
Publique I1, I3, I4



I1 : Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures ou de produits chimiques (ici gaz)

GRTgaz

I3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz

I4 : Servitudes relatives à l'établissement des lignes électriques (cette servitudes s'applique au réseau de distribution bien que non reportée au plan)

0 1 2 km

Source : DDT71
BD Parcellaire - IGN-Paris
BD Cartho - IGN-Paris
Édité en 2021/08
DDT/MCTP/Geo
CC_Brionnais-sud-Bourgogne_I_a3v.pdf